

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 9 décembre 2025,

Délibération enregistrée sous le numéro : 722/2025/FVE

Conseil d'Administration du 18 décembre 2025

Sujet : Tarif en formation professionnelle et continue de la 3^{ème} année du diplôme interuniversitaire (DIU) Echographie et Techniques Ultrasonores (ETUS) pour l'année universitaire 2025-2026.

Le tarif en formation professionnelle et continue de la 3^{ème} année du diplôme interuniversitaire (DIU) Echographie et Techniques Ultrasonores (ETUS) pour l'année universitaire 2025-2026 est le suivant :

Diplôme	Offre de formation 2025-2026	Lieu de formation	Droits d'inscription 2025-2026	Tarif formation professionnelle continue 2025-2026	Financement CPF possible
Diplôme Interuniversitaire (DIU)	Echographie et Techniques Ultrasonores (ETUS) GEN 3A	Faculté de Médecine – Limoges	254,00 €	1 600,00 €	Non

Membres en exercice : 36

Nombre de présents ou représentés : 29

Abstention (s) : 0

Suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 0

Fait à Limoges, le 18 décembre 2025

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET



Publié au recueil des actes administratifs du mois de décembre 2025.

Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 19 décembre 2025.

Modalités de recours : En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges